

FICHE D'ÉCART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue avant le 23 juillet 2018

Exploitant : RMB

Site inspecté : ZI Founalet IV SORGUES

Date : 27 juin 2018

INSPECTION

Constat de l'Inspecteur :

L'exploitant ne peut pas s'assurer que les personnes étrangères n'ont pas l'accès libre à ses installations aux abords de la société VALFIBOIS.

Écart aux dispositions des : articles 8 des arrêtés ministériels du 26 novembre 2012 et 10 décembre 2013, relatif aux prescriptions générales pour les installations soumises à enregistrement au titre des rubriques 2515 et 2517, de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de la DREAL
Signature de l'Inspecteur



Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature

Le Président
O. Bucchi



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Projet de clôture sur document joint, tracé en rouge (hauteur de la clôture : 2 m).

Commande passée le 27/08/18, en attente de programmation d'intervention du fournisseur.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Écart levé	Oui <input checked="" type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Proposition de mise en demeure	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>
Proposition d'arrêté complémentaire	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input checked="" type="checkbox"/>

Commentaires : *Ce point sera vérifié au cours d'une prochaine visite d'inspection.*

L'inspection le : *12/09/2018* 

Fiche soldée le :

